

**Source : Coalition pour l'accès à l'aide juridique**

**Communiqué  
Diffusion immédiate**

## **Aide juridique Treize ans de fausses balles**

**Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2009** – Loin de représenter « une justice à coût \$ûr », comme l'a prétendu aujourd'hui la Commission des services juridiques lors du lancement d'une campagne publicitaire, le volet contributif à l'aide juridique évoque plutôt « 13 années de fausses balles », selon la porte-parole de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, Lise Ferland. Bien que les barèmes du volet contributif pour accéder à l'aide juridique soient connus, les citoyens visés n'ont tout simplement pas les moyens financiers d'y souscrire.

« La Commission mentionne qu'une personne seule ne doit pas gagner plus de 12 149 \$ annuellement pour être admissible au volet gratuit de l'aide juridique, mais que cette dernière peut toutefois y avoir droit en déboursant un certain montant si elle gagne entre 12 150 \$ et 17 313 \$. Or ce « certain montant » atteint 800 \$ si cette personne reçoit un salaire brut de 17 313 \$, ce qui est moins que le salaire minimum. Croyez-vous vraiment qu'avec un tel revenu elle peut se permettre de déboursier ce montant pour avoir accès à la justice ? », interroge Mme Ferland.

De la même façon, un couple avec deux enfants ou plus ne doit pas gagner plus de 20 548 \$ pour accéder gratuitement à l'aide juridique. Au fur et à mesure que le revenu brut de cette famille monte un peu, le couple doit verser des tranches de 100 \$, pouvant atteindre 800 \$ s'il totalise 29 283 \$ brut. « Croyez-vous vraiment que cette famille en a les moyens ? »

« Il n'est donc pas étonnant, note Mme Ferland, que depuis l'introduction du volet contributif, en 1996, environ 6000 personnes par année seulement s'en soient prévaluës.

« C'est pourquoi la Coalition réclame que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient augmentés afin de rendre la justice accessible aux nombreux citoyens qui en sont présentement privés. »

Pour obtenir plus d'information sur la campagne d'accès à l'aide juridique et consulter les listes des membres et des organismes endossant les revendications de la Coalition, voir le site Web : [www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org)

-30-

**Renseignements : Benoit Aubry, Service des communications de la CSN, 514 704-3297  
(cellulaire)**